

Québec, le 29 mai 2023

Monsieur Christian Dubé
Ministre de la Santé
1075, chemin Sainte-Foy, 15^e étage
Québec (Québec) G1S 2M1

Objet : Projet de règlement — *Règlement modifiant le Règlement d'application de la Loi concernant la lutte contre le tabagisme*

Monsieur le Ministre,

La Fédération des comités de parents du Québec (FCPQ) a pour mission, depuis 1974, la défense et la promotion des droits et des intérêts des parents et des élèves des écoles publiques primaires et secondaires en vue d'assurer la qualité des services et la réussite de l'ensemble des élèves. Elle a également pour mission d'accompagner et de soutenir ses comités de parents membres. Sa raison d'être provient de la désignation, lors de l'Assemblée annuelle des parents des écoles, d'une personne représentant les parents de chacune de celles-ci au comité de parents du centre de services scolaire.

La FCPQ représente aujourd'hui 57 comités de parents, soit les comités de parents de plus de 90% des centres de services scolaires du Québec. L'engagement parental dans les structures scolaires, c'est plus de 18 000 parents bénévoles qui donnent de leur temps et partagent leur expertise afin d'assurer la qualité des services que reçoivent leurs enfants dans une perspective de développement de leur communauté et de la société québécoise. Outre leur présence dans le centre de services scolaire au sein du comité de parents et du Comité consultatif des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, les parents bénévoles œuvrent au sein des conseils d'établissement, des organismes de participation des parents (OPP) et des comités de parents utilisateurs du service de garde de leur école.

Nous vous remercions sincèrement d'accepter de prendre connaissance des opinions exprimées par la Fédération des comités de parents du Québec au sujet du Projet de règlement — *Règlement modifiant le Règlement d'application de la Loi concernant la lutte contre le tabagisme* (le « Projet de règlement »).

NOS RECOMMANDATIONS :

Après analyse du projet de règlement et après consultation de nos membres et de notre comité exécutif composé de parents bénévoles provenant de toutes les régions du Québec, nous vous confirmons notre appui au projet de règlement.

Les parents sont très conscients de leur rôle de premiers responsables de l'éducation de leurs enfants, notamment au niveau des comportements dommageables à leur santé. Cela dit, les parents ne sont pas toujours en mesure de faire contrepoids aux techniques de marketing sophistiquées et insidieuses de

l'industrie du vapotage. Depuis 2020¹, la Fédération des comités de parents joint sa voix à celle de la Coalition québécoise pour le contrôle du Tabac pour demander l'interdiction des saveurs dans les produits de vapotage et la limitation de leur contenu en nicotine. Les produits de vapotage sont attrayants pour les jeunes en raison de leurs saveurs et de leurs designs : des jeunes qui n'ont jamais fumé de cigarettes mettent en danger leur santé en utilisant ces produits de vapotage. Les parents n'hésitent pas à qualifier ces produits de fléau pour nos jeunes. Les campagnes de sensibilisation et les efforts que font les parents et les écoles pour protéger nos jeunes ne peuvent pas faire compétition avec l'attrait des cigarettes électroniques aromatisées.

Nous applaudissons l'initiative du gouvernement du Québec d'interdire les saveurs dans les produits de vapotage et d'en limiter le contenu en nicotine, tout en l'exhortant de publier rapidement le règlement pour que ces mesures s'appliquent le plus tôt possible.

Pour ces raisons, nous recommandons l'entrée en vigueur du règlement tel quel dès que possible.

Nous souhaitons aussi profiter de cette occasion pour attirer votre attention sur la problématique du *wax pen*, ou vapoteuse de THC, auprès de nos jeunes.

« Les vapoteuses de THC, ou wax pen, sont discrètes et presque indétectables. Le petit objet inodore est présenté sous diverses formes colorées et attrayantes pour attirer les adolescents. Il sert à consommer des extraits liquides (huile) ou solide (wax) de cannabis pouvant atteindre un taux de THC de 50% à 98 %, bien au-delà du seuil de 30 % des produits vendus à la Société québécoise du cannabis (SQDC). Les produits ne sont pas fabriqués selon les normes de santé et sécurité et comportent bien souvent des substances nocives. Ils sont par le fait même illégaux. Les effets indésirables sont nombreux : nausées, étourdissements, vomissements, désorganisation, forte anxiété et multiplication des risques d'accoutumance au cannabis. »²

Il est trop facile pour nos enfants de se procurer une *wax pen* via un marché noir sur internet et les parents sont très inquiets.

Nous vous recommandons d'agir contre la wax pen, un produit à très haute teneur en cannabis et aussi attrayant que nocif pour les jeunes.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Kévin Roy
Président

c.c. Bernard Drainville, Ministre de l'Éducation

Flory Doucas, Codirectrice et porte-parole de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac

¹ <https://www.fcpq.qc.ca/encadrement-vapotage/>, <https://www.fcpq.qc.ca/dependance-a-la-nicotine-chez-nos-jeunes/>

² <https://www.fcpq.qc.ca/action-parents/quand-la-wax-pen-sinvente-dans-vos-ecoles/>